

**Contributions du MSC à la réunion conjointe du  
Bureau et du Groupe consultatif du CSA  
2 février 2016**

**Point 1: Projet d'ordre du jour de la 43<sup>e</sup> session du CSA**

D'une manière générale, le projet de calendrier n'a pas rencontré d'opposition majeure. Cependant, les remarques et les suggestions suivantes nous semblent importantes :

- 1) Plus de temps doit être alloué à la thématique de la Mise en relation des petits exploitants avec les marchés, celui-ci constituant un Axe de Travail du CSA qui doit aboutir lors de la 43<sup>e</sup> session du CSA. Un créneau de 45 minutes ne sera pas suffisant pour discuter de la pertinence de cet Axe de travail et de son suivi.
- 2) La discussion et la prise de décisions sur le Cadre stratégique mondial (GSF) nécessitera également plus de temps que les 45 minutes allouées, étant donné que ce point lancera le processus de mise à jour du GSF en 2017.
- 3) Nous nous félicitons de la proposition que la session consacrée aux Liens et à la Coordination accueillera une discussion autour du Suivi des Directives volontaires sur les régimes fonciers à l'échelle mondiale. Toutefois, cette session devrait alors également être intitulée "Suivi" et devrait éventuellement ne pas être simplement un point d'information. Dans tous les cas, un Cadre de décision sur les critères de base des événements à l'échelle nationale, régionale et mondiale sera préparé par le GTCNL sur le Suivi. Cette discussion ne devrait pas faire partie de la session sur le Suivi des DVGT, mais nécessitera son propre espace et allocation de temps dans l'ordre du jour.
- 4) Le Forum sur l'urbanisation et la transformation du monde rural pourrait être organisé le vendredi matin et être considéré comme étant l'Événement spécial de la 43<sup>e</sup> session du CSA. Cela dégagerait des créneaux dans l'ordre du jour pour allouer plus de temps à la Mise en relation des petits exploitants avec les marchés, au Cadre Stratégique Mondial, GSF et au Suivi.
- 5) Étant donné qu'il y aura certainement à nouveau un grand intérêt pour la tenue d'événements parallèles, le créneau du lundi soir devrait être ouvert à 3 ou 4 événements parallèles, au lieu d'un seul.
- 6) En ce qui concerne la séance d'ouverture du lundi après-midi, une discussion devrait avoir lieu sur la façon d'utiliser cette session pour renforcer la pertinence et la visibilité du CSA ainsi que construire nos visions pour le CSA. Nous aimerions encourager tout le monde à réfléchir à ce sujet et nous aimerions savoir, si il ya une date limite pour soumettre des suggestions.

**Point 2: Critères pour les événements parallèles lors de la 43<sup>e</sup> session du CSA**

- 1) Les Évènements parallèles lors de Session plénière du CSA sont un espace important pour de nombreux acteurs impliqués dans le CSA, au cours desquels il est possible de faire avancer les échanges et la discussion sur des sujets en rapport avec le mandat du CSA et qui sont pertinents pour la sécurité

alimentaire et la Nutrition à travers les manifestations décentralisées en dehors de la Plénière.

- 2) Les Évènements parallèles ont été un facteur fondamental pour permettre aux voix des peuples d'être entendues au sein du CSA ; ce sont des espaces dans lesquels les petits producteurs d'aliments, les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile ont pu être inclus, bien plus que dans toute autre organisation du système des Nations Unies.
- 3) Les Évènements parallèles ont également été essentiels pour d'autres secteurs du CSA ayant démontré leur fort engagement en faveur des processus du CSA, ainsi que leur capacité à promouvoir le travail du CSA auprès d'autres acteurs et encourager la coopération avec eux.
- 4) En ce sens, nous sommes d'avis que le Critère n°2 pour évaluer le degré de priorité des événements parallèles devrait être reformulé, en donnant la priorité aux acteurs du CSA et, en particulier, en favorisant l'inclusion des secteurs et des voix des populations les plus affectés par l'exclusion des lieux de décision en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition.
- 5) De plus, nous sommes d'avis que la composition du panel d'orateurs pour les événements parallèles doit être diversifiée et refléter un large éventail d'acteurs du CSA.

En ce sens, nous vous suggérons de reformuler le Critère n°2 de la manière suivante: « *La priorité devra être accordée aux événements parallèles qui sont organisés par les secteurs sociaux du CSA, en accordant une attention particulière à l'inclusion des voix des personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les organisateurs sont encouragés à tenir compte de la nature multi-acteurs du CSA dans la composition de leurs panels d'orateurs, afin d'encourager le dialogue entre une variété de points de vue.* »

- 6) *Une remarque particulière concernant l'interprétation:* le MSC demande à pouvoir continuer à organiser sa propre interprétation pour les événements parallèles qu'il organise, comme cela a été le cas par le passé, pour des raisons financières et pratiques. L'équipe d'interprétation est recrutée par le MSC pour toute la semaine du CSA afin d'officier lors de nos réunions et activités. Nous ne pouvons nous permettre de payer un surcoût pour rémunérer en sus des interprètes de la FAO lors des événements parallèles.

### **Point 3: Processus des Tables rondes sur les politiques**

- 1) Nous apprécions l'effort qui a été fait pour décrire la manière dont le processus de présentation du rapport du HLPE « Développement agricole durable propice à la sécurité alimentaire et à la Nutrition, y compris le rôle de l'élevage » pourrait être inséré entre le lancement du rapport du HLPE et l'adoption de la recommandation politique du CSA sur ce thème. Nous pouvons accepter un grand nombre des mesures suggérées, mais nous avons également plusieurs propositions de modifications et d'améliorations.

- 2) Nous ne partageons pas l'évaluation négative du processus précédent sur « L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale ». Le processus a été véritablement inclusif et efficace, mais nous sommes d'accord sur le fait que les négociations lors de la Plénière du CSA doivent être mieux préparées, afin d'éviter de longues séances de discussion, jusqu'à tard dans la nuit, au cours de la semaine.
- 3) Nous partons du principe que le caractère inclusif du processus de négociation doit être garanti. Et nous savons tous que les réunions des Equipes spéciales, de type GTCNL, en juillet et septembre, même si elles étaient ouvertes à tous les membres et participants du CSA, n'ont pas été suffisamment suivies par toutes les régions. Le MSC a également été confronté à de sérieuses difficultés financières dans ses efforts pour faire participer les professionnels les plus compétents à ces réunions.
- 4) Nous sommes d'avis que la Plénière du CSA constitue l'espace le plus inclusif pour les acteurs du CSA, y compris le MSC, au sein duquel les experts tant des capitales que du terrain peuvent véritablement participer aux négociations politiques. Ce rôle politique de la Plénière du CSA est important et ne doit pas être abandonné. Nous sommes d'avis que les négociations proprement dites devraient se tenir lors de la semaine du CSA .
- 5) Toutefois, afin de mieux préparer les négociations lors de la semaine du CSA, le Rapporteur devrait utiliser les réunions préalables à la 43<sup>e</sup> session du CSA pour obtenir un feed-back détaillé sur la première ébauche d'un Cadre de décision qui lui permettrait d'identifier clairement les sections sur lesquelles un consensus peut être facilement obtenu ainsi que les sections sur lesquelles les points de vue divergents sont les plus marqués. Les sections sur lesquelles les points de vue divergent seraient alors présentées à la Plénière d'une manière qui fait ressortir les différences de formulation et constitueraient le thème central des négociations au cours de la semaine du CSA.
- 6) Le CSM peut fournir le Secrétariat du CSA avec des propositions spécifiques de formulation alternative. Nous croyons que ces propositions de modifications nécessitent une plus ample discussion, nous vous suggérons de reporter l'approbation de la Note révisée à la réunion du Bureau qui se tiendra le 31 mars. Il n'y a pas d'urgence à parvenir une conclusion au cours de cette semaine, mais il y a un besoin urgent d'établir un processus adéquat en la matière.

Propositions spécifiques de formulation alternative:

En ce qui concerne les propositions spécifiques présentées par le Secrétariat du CSA, nous proposons de modifier les phrases suivantes:

b) « *Encourager le HLPE à élaborer des recommandations fondées sur des données probantes afin de refléter d'une manière plus concise la complexité de la question.* » Le fait de réduire la recommandation issue du rapport du HLPE à un maximum de 2 pages aboutirait à une simplification inutile. Le fond du document est plus important que le fait de parvenir à un accord rapide sur un texte superficiel.

d) supprimer le paragraphe d). Il ne doit pas être interdit aux membres et aux participants du CSA d'introduire un nouvel élément s'ils n'ont pu assister à une réunion précédente de l'Équipe spéciale de type GTCNL.

e) remplacer l'actuel paragraphe e) par la phrase suivante: « *Utiliser les réunions préalables à la 43<sup>e</sup> session du CSA pour obtenir un feed-back détaillé sur la première ébauche d'un Cadre de décision qui permettrait au Rapporteur d'identifier clairement les sections sur lesquelles un consensus peut être facilement obtenu ainsi que les sections sur lesquelles les points de vue divergents sont les plus marqués* ».

f) remplacer le paragraphe f) actuel par la phrase suivante « *Utiliser le premier débat en plénière pour un échange de vues et la formulation de suggestions autour du projet de texte du Cadre de décision. Ces suggestions seront étudiées lors des négociations du Groupe des Amis du Président au cours des trois premières sessions du soir, lors de la Plénière du CSA.* »

g) remplacer l'actuel paragraphe g) par la phrase suivante: « *Utiliser le deuxième et dernier débat en séance plénière pour adopter la Cadre de décision convenu et pour discuter des manières d'utiliser et d'appliquer les recommandations politiques sur ce sujet.* »

#### **Point 4: Nutrition - thème central du rapport du HLPE**

1. En ce qui concerne la Demande pour le document du HLPE sur la Nutrition, le groupe de travail du MSC sur la nutrition a décidé de ne pas présenter de commentaires supplémentaires à ce stade, compte tenu notamment de la nécessité de faire avancer le processus. Cependant, le MSC estime que le document, bien que exhaustif et solidement argumenté, souffre quelque peu d'une absence de structure logique afin de faire avancer les discussions sur la nutrition au sein du CSA; cela aurait été la conséquence naturelle d'un débat plus large, y compris une compréhension conceptuelle et politique plus approfondie de la nutrition dans le contexte du CSA, plutôt que la toute première étape. Toutefois, nous ne pouvons rien changer à ce stade. Nous estimons donc qu'il faut laisser le HLPE poursuivre ses travaux, pendant le GTCNL, sous la direction éclairée de sa Présidence, continue son processus.

#### **Point 5: Finalisation des plans de travail**

##### ***Plan de travail sur la Nutrition:***

- 1) L'engagement du CSA vis-à-vis de la nutrition doit partir de propositions de valeur très claires et devrait être fermement ancré dans une approche fondée sur les droits humains, avec une référence particulière, mais non exclusive, au droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, au droit à l'eau, au droit à la santé, aux droits des femmes, aux droits des peuples autochtones, aux droits des travailleurs, entre autres.
- 2) Les travaux du CSA doivent reposer sur la compréhension commune que le défi de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes nécessite une analyse

globale et multidisciplinaire, associant les perspectives politiques et techniques. Sa première étape fondamentale consiste à réassocier la nutrition à l'alimentation, étant entendu que l'alimentation est l'expression de valeurs, de cultures, de relations sociales et de l'autodétermination des peuples. Le fait de nous nourrir et de nourrir d'autres personnes est l'incarnation même de notre souveraineté, notre appropriation et notre autonomisation. Quand nous nous alimentons et prenons nos repas avec nos familles, nos amis et notre communauté, nous réaffirmons nos identités culturelles, notre appropriation de nos parcours de vie et notre dignité humaine.

- 3) En ce qui concerne le calendrier du GTCNL, nous nous félicitons de l'inclusion - et nous tenons à en souligner l'importance - d'une ou deux réunions intersessions pour favoriser le dialogue sur le concept de nutrition au sein du CSA et en faciliter sa compréhension. Le MSC estime que ces réunions – si elles sont planifiées d'une manière inclusive et participative - pourraient grandement contribuer à établir un langage commun à tous les secteurs du CSA et à la construction de notre capacité collective pour travailler sur ce nouvel axe de travail dont l'importance est centrale. Le MSC est prêt à participer à la planification et à la préparation de ces réunions.

#### ***Plan de travail sur les ODD***

- 1) Nous prenons note du fait que le plan de travail révisé, fruit de la discussion tenue au sein du GTCNL-ODD en janvier, reprend plusieurs propositions présentées par le MSC, notamment la création de l'Équipe spéciale pour la préparation du projet de proposition pour la participation du CSA vis-à-vis du Programme des ODD, ainsi que la possibilité d'inclure des ateliers / activités intersessions qui permettraient d'aborder plus en détail les différents aspects du Programme des ODD nécessitant une compréhension commune de la part des participants au CSA.
- 2) Cependant, nous estimons qu'il est utile de rappeler qu'à nos yeux les «questions d'orientation» doivent plutôt être considérées comme des questions visant à susciter l'inspiration pour les communications écrites, que comme un cadre normatif. Les participants du CSA doivent rester libres de pouvoir soumettre leurs contributions écrites sous la forme de leur choix. En tant que MSC, nous avons adopté et proposé une approche méthodologique qui débute par une évaluation générale des ODD, avant de déterminer des principes d'orientation permettant de définir la participation du CSA vis-à-vis du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et enfin de définir les différents domaines sur lesquels portent la participation du CSA, en conformité avec son mandat et les missions qui lui ont été données par le Document de réforme du CSA.

#### ***Plan de travail sur la Mise en relation des petits exploitants avec les marchés***

- Nos appréciations grandement l'effort du Secrétariat et de la Présidente du GTCNL pour accéder à la demande du MSC de reporter la Consultation informelle, afin

de faciliter la participation des représentants des petits producteurs des différentes régions et secteurs. Nous réaffirmons notre engagement en vue de l'important rendez-vous du 8-9 Juin. Nous notons que l'Avant-projet Zéro sera publié le 14 Février et que cette date marque le début du processus de consultation.

- Nous avons une proposition à faire en vue d'améliorer le plan de travail proposé:
  1. **Plutôt que de publier un nouvel Avant-projet N°1 le 8 avril** - à la suite des discussions lors de la réunion du GC/Bureau le 31 mars ainsi que suite à la consultation électronique - nous proposons que l'Avant-projet Zéro continue à être circulé jusqu'au 25 Avril, pour trois raisons:
    - L'expérience nous montre que la diffusion de plusieurs versions successives dans un laps de temps réduit prête à confusion – même pour les gouvernements et encore plus pour les organisations de la société civile.
    - Il ne sera pas possible à nos organisations de consulter leur base à propos d'un document qui aura été reçu (en anglais) le 8 Avril. Il sera déjà assez difficile de trouver le temps pour consulter de manière adéquate sur l'Avant-projet Zéro pendant la brève période de deux mois entre la mi-Février et le 25 Avril.
    - A elles seules, la réunion du GC/Bureau ainsi que la consultation électronique ne sont pas suffisamment inclusives pour pouvoir apporter une contribution adéquate au projet révisé.
  2. **Nous proposons que le Projet Zéro soit discuté** lors de la Consultation informelle, qui sera un forum inclusif dans lequel nous pourrions partager nos points de vue. Immédiatement après ce forum, le Secrétariat et Équipe spéciale prépareront la version révisée de l'Avant-projet 1. Nous sommes convaincus que cette manière de procéder permettra d'aboutir à un meilleur document, qui sera discuté les 8-9 Juin et que chacun d'entre nous se sera ainsi mieux approprié.

#### **Point 6: Point d'information sur les axes de travail**

1. Concernant le programme de travail pluriannuel (PTPA): nous encourageons le Secrétariat du CSA et la Présidence du GTCNL à réaliser, avec le soutien des agences basées à Rome, un bilan des résultats des précédentes sessions plénières, à analyser la note du HLPE sur les questions émergentes et à réfléchir à la manière dont ces sujets répondent aux critères établis par la note d'orientation du CSA qui a été validée par le CSA en octobre dernier. Nous rappelons également que les membres du GTCNL seront invités à répondre à ces propositions et à présenter leurs propres propositions

thématiques, accompagnées d'une justification solide, dans le but d'être incluses au sein des travaux futurs du CSA.

2. Concernant le budget: le MSC et d'autres ont clairement défendu l'intégrité du programme de travail pluriannuel pour cet exercice et ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis de l'important déficit restant de 3 millions de dollars dans le budget du CSA.

Nous aimerions connaître plus en détail:

- les sources de financement confirmées (les montants et leurs origines);
- les avancées que nous pouvons attendre dans les prochains mois en ce qui concerne le budget CSA;
- quels fonds seront affectés à quels processus;
- la question des possibles conflits d'intérêts;
- la question de savoir si il ya des difficultés pour un flux de travail du CSA pour être correctement financé, en particulier le flux de travail sur les petits exploitants aux marchés;
- quelles mesures sont envisagées dans le cas où le déficit budgétaire ne puisse être réduit de manière significative dans les prochains mois.